

**DIAGIMMO65: RAULET William 1 rue de Jamets 65190 MOULEDOUS**  
**P: 0695200980 diagimmo65@gmail.com**  
**Siret n° 34742451700022 Ape: 720b RCP MAVIT N°2006483**  
**Certification QUALIXPERT n° C2517. Validité 25/10/2022**

<b>FACTURE N° 1613</b>	Date : <b>17/06/2021</b>
<b>DIAG'IMMO65: RAULET William</b> <b>201 rue Peyeritte, 65300 LANNEMEZAN</b> <b>Tél. : 06.95.20.09.80 /</b> SIRET : ..... 347424517 00022 Police d'assurance : ... MAVIT 2006483 Code APE : ..... 720b	

Mme HOLMES Catherine  
7 cami de Lacoume  
65700 VIDOUZE

Facture correspondant au dossier :

Référence	Effectuée le	Immeuble bâti visité
1613	17/06/2021	Mme HOLMES Catherine 7 cami de Lacoume 65700 VIDOUZE

Prestations réalisées : Diagnostic de Performance Energétique

Référence	Désignation	P Unit €	Quant.	Montant € net de taxe
DPE	DPE maison	120,00	1	120,00

**TVA non applicable, article 293 B du CGI**  
**Copie papier diag avec envoi recommandé/accusé de réception: 40€**

Date d'échéance : 17/06/2021

Total net de taxe	120,00 €
Détail Paiement	17/06/2021 - Chèque - 120 €
Total Paiement	120,00 €
Montant dû	<b>0,00 €</b>

**FACTURE ACQUITTEE**

**RESERVE DE PROPRIETE** : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980). Voir nos conditions générales de vente jointes avec cette facture

DIAGIMMO65: RAULET William 1 rue de Jamets 65190 MOULEDOUS

P: 0695200980 diagimmo65@gmail.com

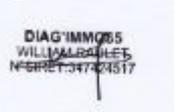
Siret n° 34742451700022 Ape: 720b RCP MAVIT N°2006483

Certification QUALIXPERT n° C2517. Validité 25/10/2022

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

**Absence de facture et moyen de chauffage fixe présent sur 2 pièces uniquement.**

**Le bien est donc exonéré du Dpe**

N° : .....1613 Valable jusqu'au : .....16/06/2031 Type de bâtiment : .....Habitation (en maison individuelle) Année de construction : ...Avant 1948 Surface habitable : .....243.73 m <sup>2</sup> Adresse : .....7 cami de Lacoume 65700 VIDOUZE	Date (visite) : ..... 17/06/2021 Diagnostiqueur : . RAULET William Certification : LCC QUALIXPERT n°C2517 obtenue le 26/10/2017 Signature : 
<b>Propriétaire :</b> Nom : .....Mme HOLMES Catherine Adresse : .....7 cami de Lacoume 65700 VIDOUZE	<b>Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :</b> Nom : ..... Adresse : .....

### Consommations annuelles par énergie

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années ...non précisées..., prix des énergies indexés au

	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie dans l'unité d'origine	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage		-	-	-
Eau chaude sanitaire		-	-	-
Refroidissement		-	-	-
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS		-	-	-

### Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

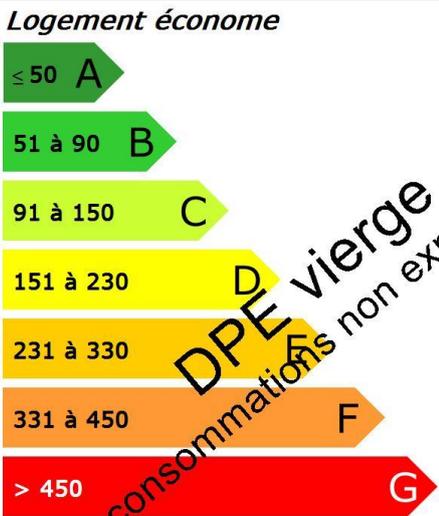
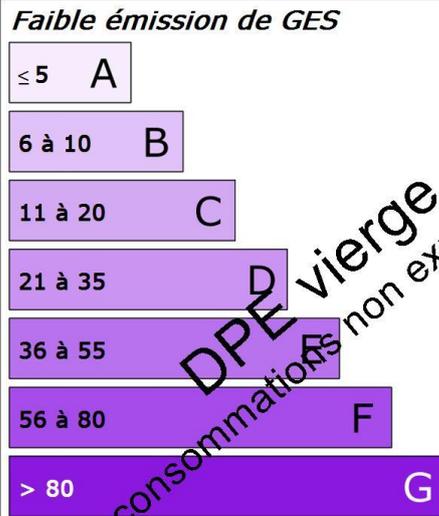
### Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation réelle : - kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions : - kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an

<p><i>Logement économe</i></p>  <p>Logement</p>	<p><i>Faible émission de GES</i></p>  <p>Logement</p>
--	---

Certificat N° C2517

Monsieur William RAULET

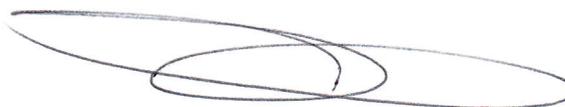
Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

<b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>26/10/2017</b> au <b>25/10/2022</b>	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>26/10/2017</b> au <b>25/10/2022</b>	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>26/10/2017</b> au <b>25/10/2022</b>	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>26/02/2018</b> au <b>25/02/2023</b>	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du <b>26/10/2017</b> au <b>25/10/2022</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le **lundi 26 février 2018**

**Marjorie ALBERT**  
Directrice Administrative



**Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann**

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables  
 78 Faubourg des Vosges 68800 THANN - www.mavit-assurances.fr  
 Tél : 03 89 37 10 20 - Fax : 03 89 37 55 08 - contact@mavit.fr  
 Entreprise régie par le Code des Assurances  
 MEMBRE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST (GAMEST)

227 **VOTRE COURTIER :**  
 CABINET DIAGNOS  
 VILLAEYS OLIVIER  
 14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE  
 DE TASSIGNY  
 67170 BRUMATH  
 N° Orias : 07031035  
 Contact@diagnos.fr

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise  
 RAULET WILLIAM  
 201 RUE PEYREHITTE 65300 LANNEMEZAN  
 a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2006483  
 couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les  
 dispositions des conditions générales DGRCPI 06.18 et particulières.  
 Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante  
 - examen avant vente ou location  
 - Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur  
 Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)  
 Diagnostic Etat de l'Installation Electrique  
 Diagnostic Etat de l'Installation Gaz  
 Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)  
 Diagnostic Loi Boutin  
 Diagnostic Loi Carrez  
 Diagnostic Performance Energétique (DPE)  
 Diagnostic Termites  
 Protection Juridique  
 Association Mutuelle et Solidarité

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Société en -dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 28/12/2020

Pour la société

Le Directeur

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 14/06/2016 au 13/06/2021	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 14/06/2016 au 13/06/2021	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	Certificat valable Du 14/06/2016 au 13/06/2021	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 19/07/2016 au 18/07/2021	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 19/07/2016 au 18/07/2021	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 19/07/2016 au 18/07/2021	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 19 juillet 2016

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative

P10



COURTIER  
**HGV CONSEIL**  
290 AVENUE NAPOLEON BONAPARTE  
92500 RUEIL MALMAISON

 **06 64 63 62 41**

 vuthy.hang@hgv-conseil.fr

N°ORIAS **14 001 308 (HGV CONSEIL)**

Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



**Assurance et Banque**

SASU , BUREAU D EXPERTISE AQUITA  
61 CRS DE VERDUN  
33000 BORDEAUX

### Votre contrat

#### Responsabilité Civile Prestataire

Souscrit le **01/01/2020**

### Vos références

Contrat

**10571929004**

Client

**683172320**

Date du courrier

**04 janvier 2021**

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
BUREAU D EXPERTISE AQUITA

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10571929004** ayant pris effet le **01/01/2020**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

- Ensemble des diagnostics techniques immobiliers obligatoires sur un bien tels que visés par la loi et définis dans l'objet de la garantie du présent contrat
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif
- Bilans thermiques : par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge
- Mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques
- Diagnostics humidité
- Etudes thermiques RT 2012
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique RT2012
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012

**Vos références**

Contrat

**10571929004**

Client

**683172320**

- Diagnostic loi Carrez
  
- Diagnostic loi Boutin
  
- Diagnostic loi Scellier : vérification de la conformité du logement aux caractéristiques thermiques et la performance énergétique dans le cadre de la loi dite Scellier du 30 décembre 2018
  
- Diagnostic SRU
  
- Diagnostic technique Global
  
- Millièmes tantième

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2021** au **01/01/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué



**Vos références**

Contrat

**10571929004**

Client

**683172320**

## Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)</b>	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance

## Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance
<b>Responsabilité civile professionnelle</b> (tous dommages confondus)	<b>500 000 €</b> par année d'assurance dont <b>300 000 €</b> par sinistre
<b>Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux</b> visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	<b>150 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre
<b>Reconstitution de documents/ médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>30 000 €</b> par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.